

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 SEPTEMBRE 2011**

<i>Date de convocation :</i> 8 septembre 2011	<i>Nombre de conseillers :</i> en exercice : 15
<i>Date d'affichage :</i> 22 septembre 2011	présents : 12 votants : 14

L'an deux mille onze, le douze septembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

**Présents :** LOUIS Thierry, COSSERON Claude, BARJOL Chantal, LENOEL Jacqueline, GILLES Christophe, LECOULLARD Gérard, LEMAITRE Philippe, AUCRETERRE Stéphane, LECLERC Joël, OLIVIER Véronique, HOLE Jean-Marie, GOYER Muriel formant la majorité des membres en exercice.

**Absentes excusées :**

LEGRAVEY Jacqueline a donné procuration de vote à LENOEL Jacqueline ;  
DIEUL Sandrine a donné procuration de vote à LECLERC Joël.

**Absente :** POZZO Maryvonne.

**Secrétaire :** LEMAITRE Philippe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ **fixe** le montant de la participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire publique de Saint-Germain-sur-Ay à 190 € par élève pour l'année scolaire 2010/2011.
- ☞ **reconduit** le tarif des repas enfants pris à la cantine de l'école élémentaire à 3,05 €/repas et celui des repas adultes à 3,60 €/repas pour l'année scolaire 2011/2012.
- ☞ **reconduit** le tarif des repas enfants pris au Centre de Loisirs sans Hébergement à 3,05 €/repas et celui des repas adultes à 3,60 €/repas pur l'année scolaire 2011/2012.
- ☞ **approuve** l'attribution du marché public relatif à l'extension et l'aménagement du Syndicat d'Initiative de la commune d'un montant total HT de 84 698.21 € avec variantes.
- ☞ **accepte** le devis de la Sarl Thomas & Fils pour curer le canal à l'entrée de la commune pour un montant de 320 € HT (382.72 € TTC) et le devis de cette même entreprise d'un montant de 1 087.50 € HT (1 300.65 € TTC) pour curer le canal bordant le marais communal.
- ☞ **fixe** le montant de la Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO) 2011 à 9.74 € pour la vente de bois de la commune à France Bois Forêt.
- ☞ **autorise** M. Le Maire à mandater la somme de 210.73 € au Syndicat Mixte pour l'Équipement du Littoral (SMEL) au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement du SMEL pour l'année 2011.
- ☞ **autorise** M. Le Maire à demander à Pôle Emploi le renouvellement de M. Alain Lemaître pour un contrat CUI-CAE d'une période de six mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ; **choisit** la formation CACES nacelle 1B dispensée par FORMATESS Coutances comme plan de formation joint à cette convention ;
- ☞ **autorise** M. Le Maire à étudier la faisabilité du projet d'agrandissement de la station SNSM en termes de coût et d'autorisation d'occupation des sols.
- ☞ **reconduit** les abattements applicables pour la taxe d'habitation y compris sur la part départementale pour l'année 2012 tels que définis lors de la délibération du 26 octobre 2010.
- ☞ **accepte** le devis de l'entreprise Technotel d'un montant de 517.21 € HT (618.58 € TTC) pour la réparation du lave-vaisselle de la salle polyvalente ;

- ☞ **donne son accord** pour la réalisation des travaux de génie civil sur la commune, allée des Roses, par le SDEM permettant ainsi la pose de 949 mètres de fourreaux pour préparer l'arrivée de la fibre optique sur le territoire de la commune ; **autorise** M. Le Maire à mandater cette dépense dont le montant est estimé à 1 001 € à la communauté de communes du canton de Lessay.
  
- ☞ Suite à la démission de ses fonctions d'adjoint de M. Gérard LECOILLARD, M. Christophe GILLES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin, a été élu 4<sup>ème</sup> adjoint au maire et est immédiatement installé.

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
le 20 septembre 2011  
Le Maire,  
Thierry LOUIS